

RÉUNION DU

15 DECEMBRE 2021

Le quinze décembre deux mille vingt et un, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms : Patrick SCHIMEL ; CONTANT Magali ; FERRARO Flore ; GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; LEGEARD Bruno ; CAULLERY-MORET Jane-Hélène ; Arnaud BASSELET ; VILLIERS Jérôme; VASSEUR Maryline ; **formant la totalité des membres en exercice.**

Absents excusés : Mme Pascale PICARD qui donne pouvoir à Madame VASSEUR, Mr Francis FOLLET qui donne pouvoir à Monsieur BASSELET, Romain FRANÇOIS.

1) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jérôme VILLIERS est nommé secrétaire de séance.

2) MISE A APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 NOVEMBRE 2021

Le compte rendu est approuvé par 13 voix sans modification.

3) URBANISME-INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS - CONVENTION AVEC AMIENS METROPOLE-AVENANT N°1

Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SAUFLIEU a décidé de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 01 juillet 2021 jusqu'au 01 juillet 2027 avec Amiens Métropole.

Le Code des Relations entre le Public et l'Administration donne droit à toute personne de saisir l'administration par voie électronique (SVE). Concernant les autorisations d'urbanisme, cette possibilité doit être offerte à compter du 01 janvier 2022.

La loi ELAN impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'une téléprocédure leur permettant de recevoir et d'instruire de façon dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil d'Amiens Métropole a lors de sa séance du 04 novembre 2021 délibéré pour valider l'ouverture d'un GNAU, Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour les communes de la Métropole ainsi qu'un avenant aux conventions précisant les missions de chacun pour les dossiers déposés en dématérialisé auquel sont annexées les Conditions Générales d'Utilisation – CGU.

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration (*articles L 112-8 et suivants*)

Vu la loi ELAN (*article L 423-3 du code de l'Urbanisme*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 10 avril 2015 et 30 juin 2021

Délibère ;

Article 1 : le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme pour les communes de la métropole, lequel sera ouvert à compter du 01 janvier 2022 et adopte les Conditions Générales d'Utilisation CGU de ce guichet.

Article 2 : le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention précisant les missions de chaque membre signataire pour les dossiers en SVE déposés via le GNAU.

Article 3 : le Maire est autorisé à signer l'avenant 1 de la convention.

Article 4 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4) MUTUALISATION D'UN AGENT DU SISCO GRATTEPANCHE

Madame le maire informe l'assemblée de la possibilité de mutualiser un emploi PEC avec le Syndicat scolaire Grattepanche, Rumigny, Hébécourt à compter de janvier 2022. Il s'agirait d'intégrer Madame Emilie CAMPOS qui a déjà effectué des remplacements en tant qu'ATSEM au sein de la classe maternelle durant les absences de Madame NOTTELET. Elle serait affectée pour 20 heures hebdomadaires sur la commune et effectuerait les 10 heures restantes pour le compte du SISCO. L'effectif de 30 élèves sur 3 niveaux est actuellement très difficile à gérer, madame CAMPOS viendrait en renfort pour trois heures le matin sur la classe maternelle et interviendrait sur le périscolaire durant le temps du repas pour 2h00.

La commune rembourserait le syndicat scolaire au prorata des heures effectuées sur le salaire brut et les charges patronales déduction faite des aides de l'état perçues par le SISCO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix, la mutualisation de l'emploi PEC contracté par le SISCO Rumigny, Grattepanche, Hébécourt pour 20 heures hebdomadaires et autorise Madame le Maire à signer la convention de mutualisation.

5) ISOLATION D'UNE CLASSE ET INSTALLATION D'UN VIDEOPHONE A L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les projets qui pourraient être déposés dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Il s'agit :

- De la pose d'un vidéophone au portillon de l'école afin de sécuriser les entrées et sorties.
- De l'isolation d'une classe et remise en peinture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter la DETR sur ces deux projets et de les prioriser de la manière suivante :

- 1- De l'isolation d'une classe et remise en peinture (rénovation thermique).

Plan de financement :

Coût du Projet	11 230.62 € HT
Subvention DETR 35%	3 930.72 € HT
Coût commune	7 299.90 € HT
TVA	1 129.53 € HT

- 2- De la pose d'un vidéophone au portillon de l'école afin de sécuriser les entrées et sorties (sécurisation des établissements scolaires).

Plan de financement :

Coût du Projet	1 933.00 € HT
Subvention DETR 40%	773.20 € HT
Coût commune 60 %	1 159.80 € HT
TVA	386.60 € HT

6) TARIFS ALSH 2022

Madame l'adjointe en charge des affaires périscolaires propose une nouvelle tarification pour 2022 en gardant le seuil de quotient familial appliqué sur 2021 à savoir :

TARIFS Communes et extérieurs	Quotient familial < 900 €	Quotient familial ≥ 900 €
ALSH 3 jours/Semaine	24 €	27 €
ALSH 4 jours/semaine	32 €	36 €
ALSH 5 jours/semaine	40 €	45 €
GARDERIE- 7H30-8H30	1 €	1.10 €
CANTINE	4 € 20	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'arrêter les deux tranches de quotient familial à ≤ 900 € et >900 € et de retenir les tarifs proposés par 13 voix pour.

7) CONVENTION A PASSER AVEC L'UFCV POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS 2022

Madame l'adjointe en charge des affaires périscolaires dresse le bilan des ALSH 2021 : Les contributions pour les communes s'élèvent à 5 488 € dont 3 964€ pour Saint-Sauflieu, 591€ pour Hébécourt, 316€ pour Grattepanche et 616 € pour Rumigny.

Le calcul de ces contributions s'effectue pour 30 % sur la population et 70% sur le nombre d'enfants ayant participé.

Elle propose d'étendre les ALSH actuels sur les premières semaines des vacances d'Hiver et de printemps pour 2022.

Elle présente le dossier financier et la convention relative à l'organisation de ces accueils de loisirs à passer avec l'UFCV dont les dates sont les suivantes :

Hiver : du lundi 7 février au 11 février 2022 (soit 5 jours)
 Printemps : du lundi 11 avril au 15 avril 2022 (soit 5 jours)
 Juillet : du lundi 11 juillet 2022 au vendredi 29 juillet 2022 (soit 14 jours)
 Automne : du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 28 octobre 2021 (soit 5 jours)

La base de fréquentation prévisionnelle est fixée à 40 enfants pour les petites vacances et 50 pour les vacances d'été.

Ces centres seront mutualisés, cette année encore, avec le SISCO Grattepanche, Rumigny, Hébécourt. Le budget prévisionnel s'élève à 44 753 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention ainsi que le budget prévisionnel et autorise Madame le Maire à signer les différents documents afférents à ces accueils de loisirs.

8) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

- Une réunion publique de présentation des travaux d'aménagements de la D1001 s'est tenue à la salle polyvalente le lundi 13 décembre en présence des représentants de l'association «Véloxygène».
- Madame le Maire lit la lettre du Président de cette association reçue le 2 novembre. Il conteste le fait qu'aucun aménagement cyclable n'apparaisse sur une majorité de la section concernée, à l'exception d'une voie verte en entrée-sortie d'agglomération. Lors de leur intervention au cours de cette réunion, certains habitants du village agacés par leur positionnement leur ont répondu de manière assez virulente soulignant que les besoins en terme de déplacements n'étaient pas les mêmes en milieu urbain qu'en rural.
- Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien comprenant quatre aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire de la commune d'Essertaux aura lieu du 20 janvier au lundi 21 février inclus. Le conseil municipal sera invité à se positionner sur ce dossier.

- Un promoteur immobilier envisage d'implanter une superette alimentaire sur le territoire. La réserve foncière pourrait lui convenir. Il va lancer une étude de faisabilité. Si ce projet venait à aboutir, il faudrait réviser le Plan Local d'Urbanisme.
Madame FERRARO met en avant le problème d'artificialisation des sols. Madame VASSEUR évoque le risque d'une concurrence envers les petits commerces locaux.
Le conseil ne fait pas obstacle à ce qu'une étude soit lancée.
- Plusieurs séniors ont adressé leurs remerciements suite à la distribution des colis de fin d'année.

Monsieur Patrick SCHIMEL

La ligne électrique en vue de l'installation du défibrillateur est réalisée, nous attendons la livraison de cet équipement.

La mare rue des Seux a été creusée et nettoyée. De nouveaux avaloirs plus importants ont été posés mais les canalisations n'ont pas été modifiées. Les problèmes d'inondations chez le voisin risquent de perdurer.

Madame Magali CONTANT

- Le repas de Noël aura lieu demain. 83 élèves sont inscrits ce qui rend obligatoire le transfert du service de restauration à la salle polyvalente et nécessite des renforts au sein de l'encadrement. Mesdames Charline GUENARD et Lucie BARDET ont accepté de rejoindre l'équipe. Les enfants reviendront du cinéma vers 12h45 ce qui va compliquer un peu plus l'organisation de ce repas.
- Les évaluations scolaires effectuées sur la fin de 1^{er} trimestre se sont avérées positives et le niveau général des classes est bon.
- Les CM partiront en classe de découverte dans le Loir et Cher en avril 2022.
- Les exercices relatifs au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ont été réalisés. Un boîtier PPMS sera installé prochainement.

Madame Flore FERRARO

- L'après-midi des séniors du 20 novembre a connu un certain succès, les retours sont positifs.
- Le prochain bulletin sera distribué en début d'année 2022.
- La commune a souscrit à l'application « panneauPocket » pour un montant de 180 euros par an et non 130 euros, prix réservé aux adhérents de l'association des maires ruraux de France.
- Le comité syndical de la crèche intercommunale se réunira demain pour adopter le budget primitif 2022 ainsi que les contributions communales qui devraient rester inchangées. 47 enfants sont actuellement inscrits dont 11 de la commune pour 9 contrats. 10 familles sont actuellement placées sur liste d'attente.
- La cérémonie des vœux semble compromise vu le contexte sanitaire actuel.
- La région des Hauts de France a accordé une subvention de 35 570 euros sur le projet de city Park. La proposition de l'entreprise a été retravaillée pour tenir compte des avis et suggestions émis par les jeunes. Le nouveau devis est plus important du fait de l'augmentation des matières premières. Des choix devront être faits.

Monsieur Arnaud BASSELET

- Le label terre de jeux est destiné à toutes les collectivités territoriales quels que soient leurs moyens et leur taille. Ce label permet de s'engager dans l'aventure des jeux olympiques et d'organiser des événements labellisés par le Comité d'Organisation des jeux Olympiques. L'idée est d'organiser un relais à pied ou à vélo sur l'ensemble des communes de la métropole amiénoise pour célébrer et fédérer «Amiens se prend au jeu». Si Saint-Sauflieu décide de s'engager dans cette démarche, une aide administrative et technique pourra être apportée par les services métropolitains pour la constitution du dossier de demande de label.
- Au lotissement « Les Charmilles », les riverains du chemin de la croix des passants demandent si les talus peuvent être fauchés régulièrement. Ils signalent également que de nombreux véhicules empruntent ce chemin rural. Il faudrait réfléchir à en limiter l'accès.

Madame Charline GUENARD

Le lampadaire prévu rue du cul de sac n'est toujours pas installé. Madame le Maire relancera l'entreprise.

Monsieur Jérôme VILLIERS

- La manière de recenser les besoins des habitants vieillissants ayant besoin d'aide est-elle formalisée par une démarche précise ?. Madame le Maire indique qu'il n'y a rien d'officiel, mais les personnes concernées peuvent faire une demande en mairie.
- Il y a un trou en formation sur la chaussée du chemin de Guisy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

SCHIMEL Patrick	CONTANT Magali	FERRARO Flore	LEGEARD Bruno	CAULLERY-MORET Jane-Hélène
BASSELET Arnaud	VILLIERS Jérôme	VASSEUR Maryline	FRANÇOIS Romain	PARMENTIER Jean-Claude
FOLLET Francis	PICARD Pascale	GUENARD Charline	DUVIVIER Laurence	